

**ARRÊTÉ PORTANT
règlementant de la circulation Cinéma en plein air**

Le Maire de Lherm,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'organisation par la Mairie de Lherm d'une séance de cinéma en plein air en date du samedi 31 août 2024 sur l'Esplanade Binaced Valcarca au Théâtre de verdure

Vu la demande formulée par le service Fêtes et Cérémonies de la Mairie de Lherm,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une partie de la voie communale contournant la salle des fêtes par l'Esplanade Binaced Valcarca sera interdite à la circulation, sauf pour les services de secours le samedi 31 août 2024 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 01 septembre 2024 à 1h00.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la voie de contournement du Collège, route de Saint-Hilaire, Passage de l'Europe pour accéder aux installations sportives (skate park, terrains de foot, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente) et à la maison de retraite « La Chêneraie ».

ARTICLE 3 : la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : le Commandant de Gendarmerie de Muret, le Maire de Lherm, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Frédéric Pasian


